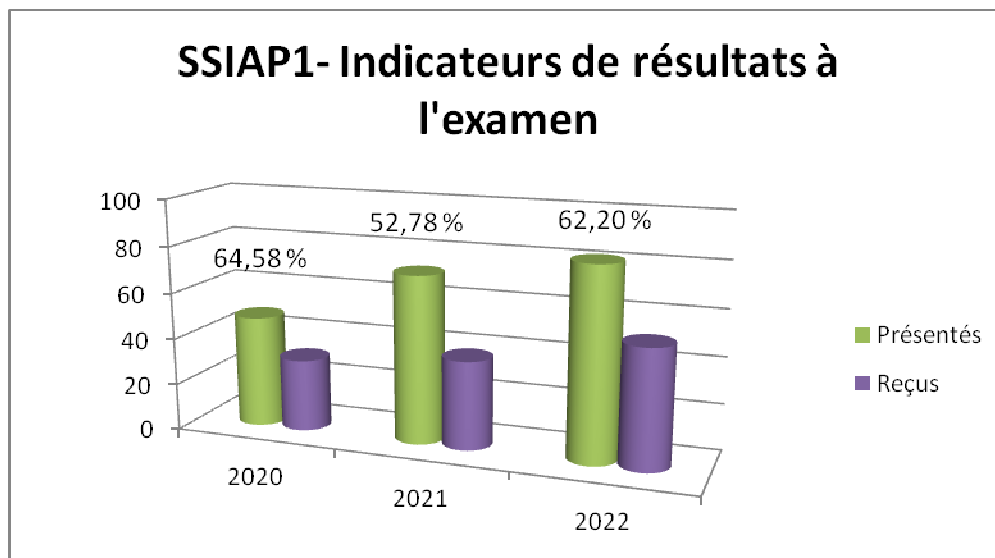




SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET ASSISTANCE AUX PERSONNES 1



MOYENNE GLOBALE DES APPRECIATIONS

4.6/5★

Accueil	Contenu	Formateurs	Matériels	Accompagnement
4.7/5★	4.7/5★	4.7/5★	4.6/5★	4.4/5★

-Référentiel pédagogique S.S.I.A.P. 1-

Public	12 stagiaires maximums Tous publics	Durée totale indicative	70 heures hors examen et temps de déplacement
---------------	--	--------------------------------	---

Pré requis	<ul style="list-style-type: none"> * Aptitude médicale * Evaluation de la capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante * PSC1 ou SST en cours de validité
-------------------	---

Objectifs	Devenir Agent de Sécurité Incendie Niveau 1, intervenir sur un départ de feu, sécuriser un périmètre et organiser évacuations et secours.
------------------	---

OBJECTIFS INTERMEDIAIRES	SAVOIRS	DUREE
1^{ère} partie Le feu et ses conséquences	- Connaître le comportement du feu et son action sur l'établissement	15 h00
2^{ème} partie Sécurité incendie	- Connaître les principes de la réglementation incendie dans les ERP et les IGH	15h00
3^{ème} partie Installations techniques	- Connaître les installations techniques sur lesquelles il est susceptible d'intervenir - Effectuer l'entretien de base des principaux matériels de sécurité incendie	15h00
4^{ème} partie Rôles et missions des agents de sécurité incendie	- Connaître les limites de son action - Effectuer l'extinction des feux naissants	15h00
5^{ème} partie : Concrétisation des acquis	- Visites applicatives - Mises en situation d'intervention	10h00

EVALUATION		
Epreuve écrite	QCM de 30 questions	30 min
Epreuve pratique	Ronde avec anomalies et sinistre	15 min / stagiaire

CERTIFICATION
Le candidat sera certifié s'il obtient au moins la note de 12 sur 20 à l'épreuve écrite et s'il est évalué apte à l'issue de l'épreuve pratique. Le candidat passe toutes les épreuves quel que soit le résultat obtenu à une épreuve. Lors de la 1 ^{ère} présentation à l'examen, en cas d'ajournement à une ou aux deux épreuves, le candidat dispose d'un an à compter de cette date pour valider l'ensemble des épreuves. Après cette période, le candidat perd le bénéfice des épreuves acquises et doit suivre une nouvelle formation complète avant d'être représenté à un nouvel examen.

CODE CPF	RS5641
-----------------	---------------